

Paris, le 28 Novembre 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

ACTION LOGEMENT SOUTIENT L'USH POUR LE MAINTIEN DE L'ABATTEMENT-EXONERATION DE LA TFPB ACCORDÉ AUX ORGANISMES DE LOGEMENTS SOCIAUX

Plusieurs amendements d'initiative parlementaire ont intégré dans le projet de loi de finances 2017 à l'Assemblée nationale la suppression de l'abattement et de l'exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) pour les organismes HLM. Cette initiative remet en cause la construction de nombreux logements sociaux ou en accession à la propriété. Elle menace l'emploi dans le secteur du bâtiment comme le rappelle l'Union Sociale pour l'Habitat (USH).

Action Logement soutient la position de son partenaire et réclame le maintien de l'abattement-exonération de la TFPB pour les organismes construisant des logements sociaux.

La dégradation du niveau de la compensation de l'Etat aux collectivités territoriales sur ces exonérations pèse sur l'équilibre financier de ces dernières. Pour assurer la pérennité de ces dispositifs, pour garantir le niveau de production et assurer les actions de gestion de proximité en faveur des habitants des quartiers, Action Logement, comme l'USH, appellent la majorité de l'Assemblée nationale à revenir sur l'adoption de cette disposition.

A PROPOS D'ACTION LOGEMENT

Depuis plus de 60 ans, Action Logement gère paritairement la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) en faveur du logement des salariés. La mission fondatrice d'Action Logement, acteur de référence du logement social en France, est de faciliter le logement pour favoriser l'emploi. Grâce à son implantation territoriale, au plus près des entreprises et de leurs salariés, ses équipes mènent, sur le terrain, deux missions principales. Tout d'abord, construire et financer des logements sociaux et intermédiaires, prioritairement dans les zones tendues, en contribuant aux enjeux d'éco-habitat, de renouvellement urbain et de mixité sociale. Action Logement compte aujourd'hui un patrimoine de 950 000 logements sociaux et intermédiaires. Sa deuxième mission est d'accompagner les salariés dans leur mobilité résidentielle et professionnelle. Action Logement s'attache particulièrement à proposer des services et des aides financières qui facilitent l'accès au logement, et donc à l'emploi, des bénéficiaires qu'ils soient jeunes actifs, salariés en mobilité ou en difficulté.

CONTACTS PRESSE

Grayling France : Marie-France BERGAMO : 01.55.30.70.77 - Laetitia ABBAR : 01.55.30.70.81 - actionlogement@grayling.com - **Action Logement** : communication@actionlogement.fr